

Yaoundé, le 26 NOV 2025

LETTRE CIRCULAIRE N° 016 /GR/2025

Portant appel à manifestation d'intérêt en vue de la sélection de deux Administrateurs indépendants appelés à siéger au Conseil d'Administration du Dépositaire Central Unique de la CEMAC

Il est porté à la connaissance du public que la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sollicite des candidatures en vue de constituer une liste restreinte à soumettre à l'Assemblée Générale constitutive du Dépositaire Central Unique de la CEMAC, pour la désignation des deux Administrateurs indépendants appelés à siéger au Conseil d'Administration de cette entité en création.

I. CONTEXTE

La fusion des deux marchés financiers en activité dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été décidée par la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 31 octobre 2017. La mise en œuvre de cette décision a été confiée à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), suivant les dispositions de l'Acte Additionnel N°06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC. La structure du marché financier unifié qui en résulte s'articule autour d'une Autorité de régulation unique, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), établie à Libreville, en République Gabonaise ; d'une entreprise de marché unique, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), établie à Douala, en République du Cameroun, d'une Banque de règlement, la BEAC, à travers la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement (DSMP) et d'un Dépositaire Central unique, la BEAC (à travers la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres), assurant à titre transitoire la conservation des titres circulant sur les marchés de capitaux de la CEMAC, en attendant l'agrément d'une entité privée indépendante dédiée à cette activité.

Le Dépositaire Central Unique de la CEMAC (DCU-CEMAC) est en cours de création sous la forme d'une société anonyme, dotée d'une mission d'intérêt communautaire. Sous l'égide de la BEAC, ce processus est en voie de finalisation avec la préparation de l'Assemblée Générale constitutive et du Conseil d'Administration inaugural du DCU-CEMAC.

N°:SEQ.027/2025.



II. MISSIONS PRINCIPALES DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à recruter deux (02) Administrateurs indépendants pour le Conseil d'Administration, conformément au projet de Statuts et au Pacte d'actionnaires du DCU-CEMAC. Ces administrateurs seront appelés à présider les Comités Spécialisés dudit Conseil, à savoir, d'une part, le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et, d'autre part, le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération.

En tant que membres du Conseil d'Administration et Présidents de Comités Spécialisés, les Administrateurs indépendants auront principalement pour missions :

- de définir et contrôler la stratégie : contribuer à la définition de la stratégie du Dépositaire Central Unique de la CEMAC, assurer le contrôle de l'action de la Direction Générale, examiner les orientations en matière d'innovation, les grands projets pluriannuels, la stratégie de partenariats et les objectifs d'évolution technologique et de développement de l'offre de services ;
- de superviser la gestion financière et les risques : examiner les comptes, veiller à la pertinence des méthodes comptables, suivre l'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (pour le Président du Comité d'Audit et de Gestion des Risques) ;
- de suivre la gouvernance et la conformité à l'éthique : participer à la formulation des propositions relatives à la nomination et à la rémunération des mandataires sociaux, veiller à l'application de la Charte de déontologie et des programmes de conformité, examiner les orientations de la politique de RSE (pour le Président du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération) ;
- d'apporter une expertise : participer activement aux discussions et décisions du Conseil d'Administration et des Comités, en faisant valoir leur expertise et un jugement indépendant.

III. PROFILS ET COMPETENCES RECHERCHES

Les candidats devront justifier d'une expertise avérée dans les domaines suivants, correspondant à la présidence des Comités spécialisés :

- **Pour l'Administrateur indépendant appelé à présider le Comité d'Audit et de Gestion des Risques (expertise en audit, comptabilité, gestion des risques)**
 - Diplôme de l'enseignement supérieur (Bac +5 minimum) en finance, comptabilité, audit, contrôle de gestion ou domaine équivalent ;

N°:SEQ.027/2025..

- Expérience d'au moins 15 ans dans des fonctions de direction d'audit, de contrôle interne, de gestion des risques ou d'expertise comptable, idéalement au sein d'institutions financières ou de marchés de capitaux ;
 - Excellente maîtrise des normes comptables (SYSCOHADA, IFRS) et des cadres réglementaires des marchés financier et bancaire de la CEMAC ;
 - Capacité démontrée à évaluer les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, de préférence dans le secteur des marchés de capitaux ou des infrastructures de marché.
- **Pour l'Administrateur indépendant appelé à présider le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (expertise en gouvernance d'entreprise, RH, conformité)**
- Diplôme de l'enseignement supérieur (Bac +5 minimum) en droit, gestion, administration des affaires ou ressources humaines ;
 - Expérience d'au moins 15 ans dans des fonctions de direction ou de conseil en gouvernance d'entreprise, éthique, conformité ou gestion des ressources humaines, de préférence dans le secteur financier ;
 - Connaissance des enjeux de déontologie, de responsabilité sociale d'entreprise et de politique de rémunération ;
 - Compréhension des dynamiques de marché, des besoins des acteurs et des leviers de croissance.

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE ET INDEPENDANCE

Les candidats ne doivent entretenir aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec le Dépositaire Central Unique de la CEMAC, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils doivent faire preuve d'une intégrité morale et d'une probité irréprochables. Une expérience préalable au sein de Conseils d'Administration et de Comités d'Audit ou équivalents serait un atout.

V. CONDITIONS DU MANDAT

- Le mandat de chaque Administrateur indépendant sera déterminé par l'Assemblée Générale ;
- Les Administrateurs indépendants exercent leurs fonctions sans être rémunérés pour le mandat en tant que tel, mais perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale ;
- Les Administrateurs indépendants s'engagent à assister aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

N°:SEQ.027/2025

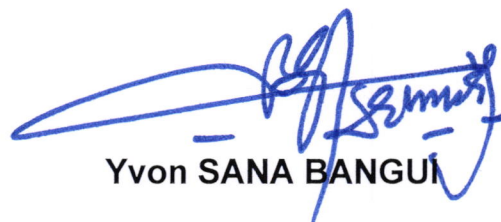
VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation précisant le profil pour lequel le candidat postule ;
- Un curriculum vitae détaillé faisant apparaître notamment les compétences professionnelles et les expériences pertinentes ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies certifiées conformes des diplômes, justificatifs d'expérience professionnelle, etc.).

VII. MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature, comprenant la lettre de motivation et le curriculum vitae, doit être déposé sous pli fermé contre décharge à la Direction des Ressources Humaines au siège de la BEAC ou envoyé par e-mail aux adresses attikih@beac.int, guiakam@beac.int et nkouka@beac.int au plus tard le mardi 02 décembre 2025./-



Yvon SANA BANGUI

N°:SEQ.027/2025.